



ENFANCE  
Bien grandir

Les Garennes sur Loire

L'accueil périscolaire des Deux Moulins  
de Juigné sur Loire

PROJET PEDAGOGIQUE

2023-2024

Familles  
rurales  
*Vivre mieux !*  
MAINE-ET-LOIRE



## Introduction

La Fédération Départementale Familles Rurales est l'organisatrice de l'Accueil Périscolaire et déclare la structure auprès des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et auprès de la CAF et de la MSA.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe.

Ainsi, il propose une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant : l'école et la famille.

Les enfants scolarisés à l'école des Deux Moulins sont accueillis à l'accueil périscolaire, dans l'enceinte de l'école des 2 moulins, 18 rue des Deux Moulins, Juigné sur Loire, 49610 LES GARENNES SUR LOIRE.



## Le Projet Educatif de territoire (PEDT)

### Définition

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, tous les acteurs intervenants sur les différents temps de l'enfance et la jeunesse partagent les objectifs éducatifs communs regroupés selon 3 axes stratégiques principaux.

Plusieurs points essentiels ont été relevés par les acteurs pour le PEDT 2021-2024 :

- Impliquer de nouveaux acteurs de la commune, notamment les associations (sportives, culturelles, ...)
- Communiquer sur les opérations « Je vis dans commune, je m'y sens bien », « j'aime ma commune, je l'entretiens »
- Identifier la bienveillance comme fil conducteur / valeur fondamentale de ce PEDT : à intégrer dans tous les axes

### Les objectifs du PEDT 2021-2024

- **Être prévoyant**
  - Relayer les informations à la sécurité/santé/prévention aux partenaires
  - Veiller à la sécurité des modes d'accueil
  - Mener des actions de prévention
- **Co-éduquer positivement**
  - Impliquer l'ensemble des acteurs
  - Impliquer les parents
  - Développer une attitude bienveillante
  - Développer les partenariats associatifs
  - Développer le vivre ensemble
  - Développer l'éco-citoyenneté « j'aime ma commune et je l'entretiens »
  - Développer l'égalité des chances

- **Vivre ensemble**
  - Vivre dans sa cité
  - Vivre ensemble avec ses pairs
  - Vivre ensemble avec ses aînés
  - Développer l'éco-citoyenneté
  - Développer l'égalité des chances

Notre organisation et notre comportement devront donc à chaque moment répondre à ces attentes.



## Les objectifs pédagogiques

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, la directrice de l'accueil périscolaire élabore le projet pédagogique avec l'équipe d'animation.

Une cohérence existe donc entre le projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et le projet pédagogique (les objectifs opérationnels et les moyens mis en place).



| Valeurs du PEDT                       | Objectifs du PEDT   | Objectifs des APS  | Moyens mis en place   | Critères d'évaluation   |
|---------------------------------------|---|--|---|---|
| <p><b>Être prévoyant</b></p>          | <p>Relayer les informations à la sécurité/santé/ prévention aux partenaires</p> <p>Veiller à la sécurité des modes d'accueil</p> <p>Mener des actions de prévention</p>   | <p>Favoriser la communication avec les familles, les équipes d'enseignantes et les équipes d'animation</p> <p>Assurer un accueil sécurisant et sécurisé</p> <p>Continuer la formation du personnel</p> | <p>Mise en valeur des lieux d'affichages familles.</p> <p>Animateurs et directeurs sont disponibles pour les familles sur le temps d'accueil.</p> <p>Faire remonter tout dysfonctionnement des locaux du périscolaire</p> <p>Veiller aux capacités d'accueil maximum des salles et du nombre d'encadrants</p> <p>Proposition des calendriers de formation</p> | <p>Nombre de rencontre avec les parents</p> <p>Nombre de salariés partis en formation</p> <p>Combien de fois dans la période ou l'année, la capacité maximum a été dépassée</p> |
| <p><b>Co-éduquer positivement</b></p> | <p>Impliquer l'ensemble des acteurs</p> <p>Impliquer les parents</p> <p>Développer une attitude bienveillante</p> <p>Développer les partenariats associatifs</p> <p>Développer le vivre ensemble</p> <p>Développer l'éco-citoyenneté « j'aime ma commune et je l'entretiens »</p> <p>Développer l'égalité des chances</p> | <p>Continuer les actions solidaires</p> <p>Créer un cadre commun</p> <p>Responsabiliser les enfants</p>  | <p>Collecte et recyclage pour les associations</p> <p>Mise en place de fonctionnement et règles communes entre le personnel</p> <p>Participation des enfants dans la décoration des lieux d'accueils</p>  | <p>Nombre de récolte dans l'année</p> <p>Nombre de réunion entre équipe d'animation</p> <p>Les salles d'accueils sont-elles décorées toute l'année</p>                          |

|                              |                                  |                               |   |  |
|------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|---|--|
| <p><b>Vivre ensemble</b></p> | Vivre dans sa cité               |                               | Après chaque période de vacances, les jeux, jouets sont échangés avec les différents accueils périscolaires de la commune   | Combien d'échanges ont été réalisés dans l'année   |
|                              | Vivre ensemble avec ses pairs    | Mutualiser les moyens         | Mettre en place des règles de vie (respect du matériel, des locaux, entre enfants et animateurs)  | Les enfants sont-ils satisfait de ce renouvellement de jeux                                  |
|                              | Vivre ensemble avec ses aînés    | Respecter son environnement   | Les animateurs sont à l'écoute des besoins des enfants, selon le moment de la journée et de l'année (envie de calme, de jeux, de créations, entre maternelles, entre primaires, tous ensemble, ...) | Les règles de vie ont-elles été écrites, dessinées et affichées à la vue de tous les enfants |
|                              | Développer l'éco-citoyenneté     | S'adapter au besoin de chacun |   | Des lieux sont-ils à disposition pour les besoins des enfants ?                              |
|                              | Développer l'égalité des chances |                               |   |  |



## Les moyens matériels

Les locaux de l'accueil périscolaire sont ceux de la municipalité et en commun avec les enseignants de l'école.

Chaque tranche d'âge a 1 ou 2 salles mises à disposition

Ils peuvent se répartir en 4 lieux.

### **La salle d'accueil (le hall) : salle des enfants de – de 6 ans**

Elle se situe au centre de l'école, à côté du hall d'accueil. Elle est aménagée avec du mobilier adapté à la tranche d'âge et comporte également un coin lecture/calme avec des livres et des canapés. On y trouve également un coin jouets/dinette.

La salle donne également accès à des sanitaires adaptés aux enfants, et ouvre sur la cour de récréation composée d'un préau et d'un espace vert.

Les enfants de + de 6 ans y accèdent dès 18h jusqu'à 19h.

### **La salle de restauration scolaire « salle n°1 » : salle des enfants de – de 6 ans**

Elle se situe près du couloir des maternelles. Elle est utilisée comme salle d'activité.

Elle est aménagée avec des tables et des chaises adaptées.

C'est une salle dédiée à l'activité calme et/ou manuelle.

### **La salle du restaurant scolaire « salle n°2 » : salle des enfants de + de 6 ans**

C'est la salle principale des primaires pour réaliser des activités et jeux de sociétés.

Elle dispose de tables et chaises adaptées.

Un placard avec des jeux de sociétés est à disposition des enfants dans le couloir.

### **La salle motricité : salle des enfants de + de 6 ans**

C'est la salle la plus éloignée de la salle d'accueil. Elle dispose d'un grand espace de jeu.

Nous utilisons cette salle sur la saison hivernale pour réaliser des jeux en intérieur (danse, jeu de ballon, ...)

Elle ouvre sur la cour de récréation et le préau.

### **La salle de classe (Classe de Mr Gilbert)**

Elle est utilisée pour l'aide aux devoirs, le lundi et jeudi de 17h à 18h30.



## Les moyens humains

### **La directrice de l'accueil périscolaire**

La mission de la directrice est de veiller au bon fonctionnement de la structure. Elle assure le suivi administratif et gère le budget, elle gère l'équipe d'animation et veille au respect des valeurs du projet éducatif du territoire.

## **Le directeur adjoint de l'accueil périscolaire**

La mission du directeur adjoint est d'assurer l'accueil des familles et de veiller au bon fonctionnement de la structure. Il assure le suivi administratif et gère l'équipe d'animation.

## **Les animateurs**

Les animateurs ont pour mission d'accueillir les enfants et les parents, servir le goûter (et éventuellement le petit déjeuner), animer les activités, ainsi qu'assurer le rangement et l'entretien des locaux.

Selon la SDJES et le PEDT mis en place sur la commune, l'équipe d'animation d'un accueil périscolaire doit répondre au taux d'encadrement suivant : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. L'équipe doit être composée au minimum de 50 % d'animateurs diplômés (BAFA, CAP petite enfance, BPJEPS) et au maximum de 20 % d'animateurs non diplômés.



## **Le fonctionnement**

### **Les horaires**

L'accueil périscolaire est ouvert :

- Le matin du lundi au vendredi de 7h30 à 8h50
- L'après-midi du lundi au vendredi de 16h30 à 19h

### **Le déroulement**

L'accueil du matin se fait dans les salles d'accueils respectifs. Les enseignants viennent chercher les élèves à la fin de l'accueil périscolaire pour les emmener dans leur classe. Les enfants en classe de petite section en revanche, sont accompagnés dans leur classe par l'une des animatrices (et ATSEM sur le temps de classe).

L'accueil du soir débute dans le hall, afin de réunir et de pointer tous les enfants présents.

Les enfants prennent leur goûter dès 16h30 dans la cour. Ils sont assis sous le préau ou sur les tables extérieures ou à l'intérieur.

Puis les enfants jouent en temps libre.

Les activités débutent après le temps libre. Elles sont plus nombreuses le mardi et le vendredi.

Le lundi et le jeudi, l'aide aux devoirs est mise en place à la demande des parents et sont encadrés par une ou deux bénévoles.

Les animatrices proposent des activités tous les jours de la semaine, soient activités sportives, manuelles, théâtrales, jeux libres, jeux de sociétés, ...

Les enfants participent aux activités s'ils le souhaitent. Ce n'est pas une obligation, une animatrice reste dans le hall pour proposer aux enfants des jeux de sociétés, puzzles, dessins, temps de lecture.

Une animatrice est disponible pour l'accueil et le questionnement des familles et pointer l'heure de départ des enfants.

Le lundi et le jeudi, l'aide aux devoirs est mise en place. Chaque famille inscrit son/ses enfants en amont. Cette activité est encadrée par des bénévoles.



## L'évaluation

Pour faire une évaluation de notre projet pédagogique.

Nous commençons par discuter en amont avec les enfants pour connaître leur envie, besoin pour les différentes activités (manuelles, sportives, culturelles,)

Ensuite nous nous réunissons en équipe avant chaque période de vacances scolaires pour planifier toutes les idées d'animations trouvés et pouvoir définir la liste du matériel pédagogique (un budget est défini annuellement mais séparé par trimestre).

La directrice gère le budget et informe l'équipe du budget attribué par période.

Durant la réunion d'équipe, nous discutons, échangeons sur nos pratiques, l'organisation et les animations durant la période précédente (nos façons d'animer, les envies des enfants, nos moyens mis en place, nos lieux d'accueil, notre organisation).

La directrice prend des notes.

Évaluer le projet pédagogique, c'est prendre du recul par rapport au quotidien, constater si les objectifs visés par le projet éducatif ont été atteints, si les moyens mis en œuvre ont été suffisants et efficaces.

Si ce n'est pas le cas, nous nous réajustons pour la période suivante.